



**PRÉFET DE LA REGION AUVERGNE RHÔNE ALPES
PRÉFET COORDONNATEUR DU MASSIF CENTAL**

Commissariat à l'aménagement, au développement et à la protection du Massif central

ARRETE PREFECTORAL N°

18 - 0 1 3

Portant nomination des personnalités qualifiées siégeant au comité de massif du Massif central, le nombre de leurs représentants et dans certains cas les modalités particulières de leur désignation

Le Préfet de la Région Auvergne Rhône Alpes

VU la loi n°85-30 modifiée du 9 janvier 1985 relative au développement et à la protection de la montagne ;

VU la loi n°2016-1888 du 28 décembre 2016 de modernisation, de développement et de protection des territoires de montagne ;

VU le décret n°2017-755 du 3 mai 2017 relatif à la composition et au fonctionnement des comités pour le développement, l'aménagement et la protection du massif des Alpes, du Massif central, du massif du Jura, du massif des Pyrénées et du massif des Vosges ;

Vu l'arrêté préfectoral n°17-378 du 25 septembre 2017 fixant la composition du comité de massif de Massif central ;

Sur proposition de la commissaire à l'aménagement, au développement et à la protection du massif du Massif central ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

La liste des personnalités qualifiées pour le comité de Massif central est fixée comme suit :

- . Au titre du collègue des représentants des acteurs économiques :
 - . André MARCON
 - . Michel PICOTY

- . Au titre du collège des représentants d'organismes et d'associations qui participent à la vie collective du massif ou agissent dans les domaines de l'environnement et du développement durable :

- . Audrey GIRMENS

ARTICLE 2 :

Un recours contre le présent arrêté peut être formé devant le tribunal administratif de Lyon dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

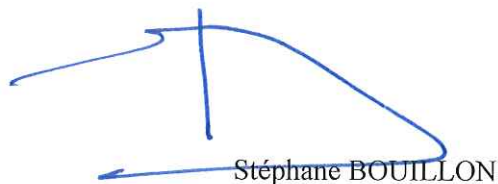
ARTICLE 3 :

La commissaire à l'aménagement, au développement et à la protection du massif du Massif central, est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Auvergne Rhône-Alpes, ainsi qu'à celui des préfectures des régions Occitanie, Bourgogne Franche-Comté et Nouvelle Aquitaine.

Fait à Lyon, le

12 JAN. 2018

Le Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes,
Préfet coordonnateur du Massif central



Stéphane BOUILLON